

Soirée Assurances le 16 Février 2017



CARAC EPARGNE VIVRE ENSEMBLE

Contrat Assurance Vie sélectionné par l'Unapei

RENTE SURVIE

**Contrat de groupe Assurance Décès proposé
et collecté par l'Unapei**

Soirée Assurances *le 16 Février 2017*



PREVOIR, ORGANISER ET.. TRANSMETTRE

- **Maintien du niveau de vie de son enfant**
- **Aide à la couverture de ses dépenses**

Soirée Assurances le 16 Février 2017

Le niveau de vie

Avant

Budget des
parents

Solidarité:
AAH
PCH
Aide Sociale



Après

Rente Survie
Epargne
Handicap

Solidarité:
AAH
PCH
Aide Sociale

Soirée Assurances *le 16 Février 2017*



PREVOIR, ORGANISER ET.. TRANSMETTRE

- **Que retenir?**

Soirée Assurances le 16 Février 2017



	EPARGNE HANDICAP	RENTE SURVIE
Forme du contrat	Contrat individuel ou de groupe	Contrat de groupe
Nature du contrat	Assurance Vie	Assurance en cas de décès
Durée du contrat	6 ans minimum, puis prorogée annuellement	Jusqu'au décès de l'assuré
Souscripteur	Personne handicapée ou son représentant	Association
Age de souscription	16 ans minimum	De 35 à 79 ans

Soirée Assurances le 16 Février 2017



	EPARGNE HANDICAP	RENTE SURVIE
Assuré	Personne handicapée	Parent de la personne handicapée
Bénéficiaire	Personne handicapée	Personne handicapée
Périodicité prime	Versements libres ou fixes	Cotisations unique, trimestrielles ou annuelles
Qui paye?	L'assuré	L'assuré
Rachat ou avance	possible	impossible

Soirée Assurances

le 16 Février 2017



	EPARGNE HANDICAP	RENTE SURVIE
Sortie de contrat	Retraits partiels, rachats, rente temporaire ou viagère ou capital	Rente viagère
Décès pendant le contrat	Capital versé aux bénéficiaires désignés ou à défaut aux héritiers	Pour les contrats 55, remboursement à l'assuré à la valeur nominale de la totalité des primes versées

Soirée Assurances

le 16 Février 2017



ideA	EPARGNE HANDICAP	RENTE SURVIE
Rente Viagère	Prise en compte pour les ressources donnant accès à l'Aide Sociale et à l'AAH à hauteur de 1830€/an après abattement de 30 à 70% suivant l'âge au moment de la demande de rente	Non prise en compte pour les ressources donnant accès à l'Aide Sociale ou à l'AAH

Soirée Assurances le 16 Février 2017



ideA	EPARGNE HANDICAP	RENTE SURVIE
Retraits en cours de contrat	Possible, mais prise en compte pour les ressources donnant accès à l' Aide Sociale et à l'AAH de la partie intérêts comprise dans la somme retirée	Pas de possibilité

Soirée Assurances

le 16 Février 2017



Quelle est la nature des ressources résultant de ces deux contrats?

- Le contrat **Rente Survie** est souscrit par le parent, il procure à son enfant handicapé des **ressources de substitution.**
- Le contrat **Epargne Handicap** est un contrat d'épargne, il permet à la personne handicapée de constituer des **ressources supplémentaires.**

Soirée Assurances le 16 Février 2017



En l'état actuel du droit de la Personne Handicapée

Les contrats Rente Survie et Epargne Handicap
sont les outils privilégiés pour permettre aux
parents de créer des ressources répondant aux
contraintes de gestion pesant sur le patrimoine
de la personne handicapée accueillie en
établissement médico social.

Soirée Assurances

le 16 Février 2017



Questions reçues:

- 1. Possibilité de retrait pour frais médicaux?**
- 2. Rente survie et diminution AAH?**
- 3. Patrimoine de la personne handicapée à son décès?**
- 4. Que récupère l'aide sociale?**
- 5. Que devient l'ASPA avec une rente Epargne Handicap?**
- 6. Si décès prématuré du bénéficiaire, quid des cotisations versées?**
- 7. Déclaration des intérêts Epargne Handicap à la CAF?**